



*Conseil scientifique de l'éducation nationale
Sous-groupe de travail « Surdit  » - Juin 2021*

Ce **texte collectif** a  t  r dig  par les membres permanents du sous-groupe « Surdit  » du groupe de travail « Handicap et inclusion scolaire » du Conseil scientifique du Minist re de l' ducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Auteurs : St phanie COLIN, Carlo GERACI, Jacqueline LEYBAERT, Christine PETIT, Caroline HURON.

https://www.reseaucanope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/La_scolarisation_des_eleves_sourds_en_France.pdf

Pistes de r flexion de l'ALPC sur ce texte collectif

Dans l'ensemble du document les passages entre guillemets et en bleu sont extraits du rapport.

Nous pouvons remercier et f liciter les auteurs de ce rapport exhaustif qui, dans un premier temps, fait un  tat des lieux de la situation actuelle des  l ves sourds en France. Il prend en compte les diff rents profils linguistiques des  l ves sourds en s'appuyant sur la recherche (12 pages de r f rences scientifiques). Il aborde l'acquisition de diff rentes langues (langue fran aise parl e (LF), langue des signes fran aise (LSF), langue fran aise en modalit  visuelle avec la langue fran aise parl e compl t e (LfPC)), par l'enfant sourd, en tant que langue premi re (L1) ou en tant que langue seconde (L2) avec les notions d'approche monolingue ou bilingue : Toutefois, il pr cise que les  tudes men es sur le long terme, ne portent que sur de petits  chantillons d' l ves et qu'il serait n cessaire de constituer des bases de donn es nationales et objectives en fonction des profils linguistiques afin de pouvoir mieux  valuer certains crit res. Dans ce rapport, « le terme sourd englobe tout type de surdit , de tout niveau d'atteinte, d s lors que le seuil auditif d passe 40 dB (crit res retenus par la HAS, surdit s moyennes   profondes) ».

Les personnes sourdes : une minorit  dans la soci t  fran aise

A partir, d' tudes internationales et nationales, le rapport montre que les personnes sourdes constituent un groupe social invisible, qui se trouve minor    la fois au niveau de la r ussite acad mique et de l'inclusion sociale et professionnelle. Les personnes sourdes sont davantage expos es au mal- tre psychologique. En d'autres termes, l'ensemble des personnes sourdes constitue une minorit  discrimin e pour diverses raisons socio-culturelles et linguistiques en plus d'un h ritage historique calamiteux li  au congr s de Milan de 1880.

En tant que membres d'une minorité les personnes sourdes vont développer, à partir de l'adolescence, des attitudes et des concepts différents dont le point commun sera qu'elles ne considèrent pas leur surdit  d'un point de vue m dical mais comme une diff rence faisant partie de leur identit  en tant que personne, et cela, quel que soit leur profil linguistique.

Le sentiment de diff rence, toujours existant, peut  tre v cu de plusieurs fa ons autour de plusieurs p les :

- L'appartenance   une communaut  culturelle Sourde, li e   la Langue des signes fran aise
- Le double sentiment de partager la culture li e   la Langue fran aise, tout en  tant victime de micro-exclusions quotidiennes r p t es.
- Le sentiment de double culture pour les personnes sourdes bilingues (langue fran aise ou LfPC et LSF) puisque chaque langue est un support de pens e et une fa on d'ordonner une repr sentation du monde.
- Le sentiment de partager la culture li e   la Langue fran aise, tout en  tant victime de micro-exclusions quotidiennes r p t es, en plus d' tre rel gu  dans une sous-classe de « malentendants » en r f rence   la norme entendant. (Situation de nombreuses personnes sourdes moyennes doublement invisibles).

Les personnes sourdes con oivent des concepts qui  voluent continuellement pour exprimer leur diff rence et leur construction identitaire : certains concepts respectent les choix linguistiques et culturels de chacun et d veloppent un sentiment d'ouverture vers une compr hension mutuelle des besoins des personnes sourdes et entendantes dans leurs interactions sociales (Voir en annexe 1 une introduction   la notion de « **Surdit ** »)

L'identit  de chaque personne sourde se construit sur :

- sa langue de communication premi re
- sa langue support de pens e
- ses exp riences de vie plus ou moins inclusives, d terminant des niveaux variables de sentiment de diff rence ou de ressemblance avec les personnes non sourdes.
- sa ou ses langues de communication secondes dans le cas d'une approche plurilingue
La possible grande diff rence entre les groupes de personnes sourdes (oralistes, signeurs, bilingues...) repose sur la langue r f rente de pens e.

N anmoins, les personnes qui ont fait l'acquisition d'une autre langue que leur langue premi re, avec un niveau de comp tences avanc , pensent directement dans cette langue lorsqu'elles se retrouvent en interaction avec des locuteurs natifs de cette langue sans pour autant perdre leur langue support de pens e. Les t moignages de certains jeunes adultes sourds  duqu s en LfPC, qui ont effectu  une

partie de leurs études supérieures en milieu anglophone, vont dans ce sens (*voir en annexe 2 une définition du plurilinguisme*).

Dans tous les cas, l'interaction entre surdité et milieu entendant génère quotidiennement une grande fatigue et des situations d'exclusion.

La crise sanitaire actuelle constitue **un exemple flagrant avec le port du masque opaque** « (p. 43. **NB : Dans sa dernière leçon publique au Collège de France intitulée « Qu'entendez-vous demain ? »**, et en lien avec la situation sanitaire liée à la COVID-19, Petit (in press) a soulevé le problème de la perception de la parole lorsque la bouche de l'orateur est recouverte d'un masque (<https://www.college-de-france.fr/site/christine-petit/closing-lecture-2020-11-19-18h00.htm>) »

Par exemple, **celui-ci empêche l'élève sourd d'identifier, au sein du groupe classe, la personne qui s'exprime oralement**. Si la personne est identifiée, l'élève sourd ne peut percevoir ni l'expressivité, ni les images labiales. De plus, l'élève sourd se trouve socialement isolé de ses camarades masqués lors des moments de socialisation. Les masques « inclusifs », sans être parfaits, apportent une meilleure réception de la langue et favorisent une meilleure communication. Qu'en est-il, un an et demi après le début de la crise sanitaire, de l'équipement en masques inclusifs des enseignants et des élèves des classes accueillant les jeunes sourds ? Par exemple, utiliser un des principes de la conception universelle qui consiste à anticiper et inclure les besoins particuliers de certains utilisateurs pour trouver une solution satisfaisante pour tous, pourrait s'appliquer ici. En effet, les élèves sourds ne sont pas les seules personnes gênées par les masques opaques dans leur communication. De plus, cela éviterait la stigmatisation, toujours latente, de ces élèves.

Il nous paraît intéressant d'avoir à l'esprit tous ces concepts en lisant le rapport du CSEN même s'ils n'y sont pas développés, puisque le rapport se fonde principalement sur la recherche linguistique et se focalise sur l'acquisition précoce des langues par les enfants sourds.

Sources dans le rapport :

- **Retard et difficultés académiques des élèves sourds, p. 10 et 11.**
- **Situations professionnelle et sociale inquiétantes des jeunes adultes sourds. Possibilité non garantie d'accès aux études supérieures. Taux de chômage élevé p. 12, 13 et 14.**
- **Mal-être psychologique des jeunes adultes sourds. P.15 « Chez les hommes comme chez les femmes, les pensées suicidaires sont associées au fait d'être très gêné par les troubles de l'audition, à une fatigue fréquente liée à la communication au quotidien, à la limitation d'activités ainsi qu'aux violences psychologiques subies. De nombreux témoignages de personnes sourdes et de leur famille montrent que la difficulté à maîtriser une langue (Langue Française et/ou des Signes) explique en grande partie ce mal-être psychologique (Gueydan, 2015). »**

Diversité des profils linguistiques des personnes sourdes : notion de langue première (L1)

Le rapport envisage la diversité des profils linguistiques des personnes sourdes sans jamais les enfermer dans une vision stéréotypée. Il fait le constat de « l'échec de l'oralisme pur et traditionnel » hérité de la fin du XIX siècle et pose comme principe l'accès des enfants sourds, a minima, à une langue première soit parlée mais avec une approche bimodale (LfPC) soit signée (LSF). Ainsi, il pose comme principe la possibilité d'accès à la langue familiale (90% d'enfants sourds nés de parents entendants) ou d'accès à la langue des signes (qui est aussi la langue familiale dans certaines situations) en langue première. Il est en accord avec les textes internationaux :

- La Convention internationale des droits de l'enfant (article 30 mentionné p.24) concernant l'accès de droit à la langue familiale
- La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées créée en 2006, signée par la France le 30 mars 2007 et ratifiée par le Décret no 2010-356 du 1er avril 2010 : Article 24 qui stipule que les états : « Facilitent l'apprentissage de la langue des signes et la promotion de l'identité linguistique des personnes sourdes ».

Sources dans le rapport :

- Résumé « Aujourd'hui aucune étude ne permet de conclure qu'un mode de communication est plus performant que l'autre pour tous les jeunes sourds ; des réussites scolaires sont observées chez des élèves sourds porteurs d'aides auditives ou implantés, exposés à une approche bimodale (auditive et visuelle) de type soit monolingue (Français parlé accompagné de la LfPC), soit bilingue (Français parlé et Langue des Signes Française), à partir du moment où l'enfant bénéficie de ces aides précocement, de façon régulière et intensive. »
- Introduction : « Dans ce cadre, le plus important pour garantir aux élèves sourds l'égalité des chances est de leur donner accès a minima à une langue première qui peut être le français parlé avec la Langue française Parlée Complétée (LfPC) ou la Langue des Signes Française (LSF) »
- p.30 Raison historique : échec de l'oralisme pur et traditionnel, limites de la lecture labiale seule
- p. 34 Historique de la langue des signes reconnue et enseignée en tant que langue d'enseignement
- p. 34 « Alors que dans les autres pays et les situations spéciales dans lesquels la LS est utilisée comme L1 en parallèle à la langue parlée, les recherches montrent que la présence d'une LS en tant que L1 est positivement corrélée avec :
 - > Le développement des compétences en pré-alphabétisation (Allen et al., 2014) ;
 - > La capacité à faire des inférences (Kyle & Cain, 2015 ; Goldin-Meadow & Brentari, 2017) ;
 - > Les compétences en lecture (Hermans et al., 2008)

- p.33 « Apport de la Langue française Parlée Complétée (LfPC) les enfants exposés précocement à la LfPC ont déjà développé une organisation phonologique implicite et structurée et entrent dans l'écrit au même rythme que leurs pairs entendants ».

Facteurs à l'origine des différents profils linguistiques

Cette diversité linguistique est liée à de nombreux facteurs que le rapport présente sous le concept « **d'hétérogénéité de la population sourde** », en d'autres termes les différents facteurs qui vont contribuer à créer cette diversité de profils

Sources dans le rapport :

- Degré d'atteinte de la sensibilité auditive et les causes de surdité p.16
- Types d'appareillage prothétique p.17
- La langue première de l'enfant sourd en relation avec les antécédents linguistiques des parents p. 17, 18 et 19. « Comme pour un enfant entendant, la langue première (L1) d'un enfant sourd est généralement la langue utilisée par ses parents : Ces derniers doivent être attentifs à délivrer un message complet sur le plan phonologique et morpho-syntaxique, dans le cadre d'une communication contingente, adaptée aux besoins de l'enfant (Charlier, 2020). Si la L1 est la Langue des Signes dans le cas de parents sourds, les conditions ci-dessus sont remplies de façon naturelle. Lorsque la L1 est la langue parlée avec implant cochléaire (dans le cas de parents entendants), elle peut être complétée par la lecture labiale et un système de gestes manuels qui permettent une accessibilité complète à l'enfant sourd. La Langue française Parlée Complétée (LfPC) est un exemple de cette approche monolingue bimodale. Le niveau de maîtrise (élevé vs faible) d'une L1 ou de deux L1 (approche bilingue bimodale) dépend en partie de quatre critères : la précocité de l'exposition à la langue, l'accessibilité à cette langue, le temps d'exposition et la valorisation de la ou des deux langues.
- Le choix du mode de scolarisation p.20, 21 et 22.

Notions de « période sensible » et de « bain de langage »

Le rapport prend en compte les avancées médicales et technologiques de compensation. Les préconisations médicales s'orientent vers **une prise en charge précoce liée à la notion de période sensible de plasticité cérébrale pour l'acquisition des langues**. Tests de dépistage néonataux et appareillage précoce. Il insiste sur la notion de « période sensible » pour l'acquisition d'une langue première expliquant l'importance d'un accès précoce à une langue structurée - parlée ou signée

Sources dans le rapport :

- **Résumé** : « Les neurosciences de l'audition, les neurosciences cognitives, la linguistique et la psycholinguistique, nous apprennent qu'il existe une période sensible (avant l'âge de l'entrée en maternelle) pendant laquelle il est important que les enfants bénéficient d'un « bain de langage » adapté pour favoriser leur développement aussi bien linguistique qu'affectif »
- **P.24** « Cette synthèse souligne l'importance d'acquérir précocement à minima une langue première (L1, parlée ou signée) » « Selon les travaux de Mayberry et collaborateurs, la période à laquelle un enfant sourd est exposé à une langue première serait cruciale à la fois pour la maîtrise de cette langue et l'accès à une langue seconde qu'elle soit signée ou parlée (Ducharme & Mayberry, 2005 ; Mayberry & Lock, 2003). » « Si la surdité n'est pas diagnostiquée et prise en charge précocement les risques de ne pas pouvoir acquérir une langue première solide pour l'enfant sourd seront plus importants, et l'acquisition d'une L2 sera compromise »
- **p.28** « Malgré un diagnostic néonatal, l'appareillage ne sera proposé que quelques mois plus tard. Le bébé sourd n'aura aucune exposition linguistique pendant ce temps, sauf si les parents optent pour la langue des signes et/ou la langue française accompagnée de LfPC. Ce retard d'exposition linguistique, qui entraîne une altération des traitements linguistiques au niveau cérébral, sera encore majoré en cas de détection plus tardive de la surdité, à l'âge d'un ou deux ans voire plus »
- **p.31 et 32** Apport de l'implant cochléaire

Limites des moyens technologiques de compensation auditive

Le rapport présente l'originalité d'insister sur les limites des moyens technologiques de compensation auditive : limite de sélectivité fréquentielle des prothèses auditives et de l'implant cochléaire., absence d'efficacité en milieu bruyant : ce qui correspond à l'ambiance sonore de la plupart des situations rencontrées au quotidien par les personnes sourdes : environnement scolaire, professionnel et situations d'interaction sociale.

Il mentionne aussi la situation des personnes sourdes pour lesquelles l'indication prothétique n'est pas réalisable.

Il nous semble important de prendre en compte que la pose d'un implant cochléaire (IC) n'est pas un événement anodin : cela reste une opération avec certains risques. Il semblerait que l'IC soit maintenant systématiquement envisagé à partir d'un certain degré de surdité. C'est comme s'il existait une priorité médicale parfois au détriment des autres possibilités.

Certains adolescents ou jeunes adultes implantés finissent par rejeter l'implant pour considérer leur surdité sous un biais identitaire (cf: rapport p. 27). Or on sous-estime souvent l'effort que les personnes sourdes implantées doivent délivrer pour s'intégrer en milieu entendant. Il ne s'agit pas seulement de difficultés de perception mais aussi d'efforts de concentration permanente pour ne rien manquer, s'intégrer. L'implantation présente bien des limites. Il nous paraît donc important que le rapport les mentionne.

Sources dans le rapport :

- p. 17 Prothèses auditives : « Les audioprothèses s'adressent à des enfants qui ont une surdité moyenne à sévère. Les implants cochléaires sont réservés aux enfants qui souffrent de surdité sévère à profonde. Aucune de ces prothèses ne permet une écoute vraiment satisfaisante dans les lieux bruyants. L'enfant sourd appareillé qui entend bien dans un lieu calme redevient malentendant dans un lieu fortement bruyé, dans une classe bruyante, à la récréation ou la cantine »
- p.27 « Le passage dans l'oralisation qui suit l'implantation cochléaire ne dit rien de l'intérêt que la langue des signes pourrait présenter pour ces enfants. Les données manquent concernant le nombre d'enfants implantés qui utilisent la langue des signes et a fortiori des raisons qui ont motivé cet « apprentissage ». Sur le terrain, les professionnels relèvent qu'à l'adolescence, des jeunes porteurs d'un implant cochléaire depuis plusieurs années, expriment leur souhait de s'en défaire et se tournent vers la langue des signes. »
- p.31 et 32 Apport de l'implant cochléaire : « Par ailleurs, certaines formes de surdité s'accompagnent de malformations de la cochlée qui ne permettent pas la pose d'un implant cochléaire » « Par ailleurs, l'écoute et la compréhension de la parole dans des milieux bruyants ne sont pas satisfaisantes. Les microprocesseurs vocaux contrairement au système auditif sont peu performants dans l'élimination des bruits surajoutés aux messages signifiants. De ce fait l'enfant sourd profond implanté dans une cour de récréation redevient un enfant sourd. Autre problème qui touche principalement les enfants implantés, le nombre des électrodes actives d'un IC, une vingtaine au mieux, divise la cochlée en un même nombre de filtres fréquentiels alors que dans la cochlée chaque cellule sensorielle (ou quelques cellules sensorielles) sur les 3000 cellules sensorielles qui comporte cet organe est accordé à une fréquence sonore particulière. Il s'ensuit que la perception de mélodie qui repose sur le traitement fréquentiel des sons dans ces prothèses est, en règle générale, de mauvaise qualité. De plus, l'IC ne permet pas la discrimination de certains contrastes phonologiques comme le voisement et le lieu d'articulation. Des mots phonologiquement proches, inconnus et émis dans le bruit peuvent être mal encodés »

Approche linguistique bimodale pour l'acquisition de la langue française parlée.

Le rapport propose ensuite une démarche **non pas médicale mais linguistique argumentée et cohérente** pour favoriser l'inclusion scolaire et sociale des personnes sourdes, quel que soit leur profil. Cette approche linguistique bimodale (auditive et visuelle) met en lumière **les bienfaits d'une communication en LfPC pour les jeunes sourds** lors de l'acquisition de la langue française en langue première, mais aussi langue seconde. Nous nous trouvons ici dans une approche, **tenant compte de toutes les recherches linguistiques récentes menées autour de la LfPC et du Cued Speech**. Le rapport consacre dix pages pour compenser l'absence de connaissance de cette approche linguistique (La LfPC a été introduite en France en 1978 et non pas en 1987, des circulaires concernant le secteur médico-social mentionnaient d'ailleurs le code LPC en 1982 et 83).

Par ailleurs, ce rapport **dépasse les limites que nous avons constatées dans les recommandations de la HAS**. En effet, les recommandations de bonne pratique de la HAS datant de 2009, avaient orienté les services médico-sociaux vers deux options possibles, en opposant l'approche « visuo-gestuelle » (bilinguisme avec LSF prioritaire) à l'approche « audio-phonatoire » (langue française vocale avec

appareillage ou implantation) ; il était proposé aux professionnels de choisir d'utiliser ou non un certain nombre d'outils, dont **le code en LfPC, ainsi réduit à un accessoire optionnel dans un cadre de rééducation sans que soit reconnue sa dimension visuo-gestuelle dans le processus d'acquisition de la langue française parlée.**

Il est important de comprendre ici la différence entre langue et modalité. Par exemple, les langues des signes sont accessibles visuellement grâce à l'utilisation de signes et les langues historiquement parlées sont maintenant accessibles visuellement aux personnes sourdes grâce au codage. En d'autres termes, la LfPC rend les sons visuels dès la naissance de l'enfant, indépendamment du degré de surdité et du mode d'appareillage envisagé.

**Sources dans le rapport :
argumentation détaillée développée de la page 37 à la page 47**

Tous les aspects de la LfPC sont présentés dans ces dix pages.

Si l'on prend en compte les besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes sourds :

- être exposé, dès le plus jeune âge, à des modèles corrects de la langue et de recevoir une représentation complète de cette langue correspondant à son âge : ni simplifiée, ni limitée sur le plan syntaxique et lexical...
- savoir lire et d'atteindre un niveau d'acquisition scolaire correspondant à son potentiel (la scolarisation en milieu ordinaire est un droit : Loi n°2005-102).
- accéder au niveau linguistique de la scolarisation dans le second degré ; période où l'élève va être exposé à une langue traduisant des notions de plus en plus abstraites, avec des registres lexicaux spécifiques et une syntaxe complexe
- avoir toutes les informations totalement accessibles dans tout environnement où le bruit de fond rend les prothèses auditives inefficaces (situations scolaires, professionnelles)
- pouvoir faire l'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères dans son parcours d'études.
- être intégré socialement tout en étant perçu en tant que personne sourde.
- percevoir directement l'information lorsqu'en interaction avec une personne entendante qui ne code pas.

Recourir à la LfPC (Langue française Parlée Complétée) permet d'apporter les réponses à ces besoins :

- apporter une réponse au besoin de bain de langage en sollicitant le canal visuel de l'enfant sourd et transmettre ainsi, une information complète dans les situations signifiantes de la vie quotidienne.

- exposer l'enfant sourd de manière précoce à ce bain de langage, avant la mise en place de l'appareillage ou de l'implantation cochléaire, ou en l'absence de gain prothétique efficace afin d'aider à développer une meilleure réception de la langue orale.
- développer une aisance de compréhension de la langue orale comparable à la maîtrise d'une langue maternelle avec une conséquence positive sur l'expression orale.
- développer :
 - > une conscience phonologique du système phonologique français basé sur la syllabe.
 - > une représentation précise des structures syntaxiques et des connecteurs de la langue.
 - > les stratégies mises en œuvre dans les procédures de lecture pour devenir de bons lecteurs.
- intervention de codeurs(euses) LfPC qui codent tout ce qui est dit afin de transmettre l'information échangée, par le canal visuel et compléter l'information auditive lacunaire. (Tout niveau scolaire et d'études supérieures)
- transférer les compétences de décodage efficace en L1 aux versions du code adaptées aux autres langues vivantes (Cued Speech, Palabra Complementada). Par exemple, voir notre rapport d'expérimentation pédagogique d'enseignement de l'anglais auprès d'élèves sourds en inclusion qui, en plus de l'utilisation du Cued Speech, décline les adaptations pédagogiques en fonction des profils linguistiques des élèves sourds : <https://alpc.asso.fr/enseignement-anglais-eleves-sourds-en-inclusion/>
- contribuer à l'inclusion sociale tout en rendant la surdité tangible par sa technique gestuelle et son expressivité
- avoir développé une meilleure capacité à analyser les images labiales en unités phonologiques pertinentes.

Quelques remarques complémentaires :

1 - Dire que **les enfants sourds de parents sourds** auront accès naturellement à la LSF (p. 18 : « **Si la L1 est la Langue des Signes dans le cas de parents sourds, les conditions ci-dessus sont remplies de façon naturelle** ») n'est pas tout à fait exact : un certain nombre de parents sourds n'utilise pas la LSF ; d'autres, parmi les utilisateurs de la LfPC, par exemple, préféreront utiliser la LfPC. Pas d'automatisme donc, peut-être préciser les parents sourds signeurs ou les parents Sourds.

2 - Présenter la LSF comme **une langue "naturelle"** peut être limitatif si on ne considère pas la langue française comme naturelle, elle aussi ; la problématique est celle d'une langue directement accessible en cas de surdité ; l'important reste bien sûr l'accès naturel à une langue. Nous comprenons l'idée que les personnes sourdes seraient naturellement plus disposées à utiliser une langue signée qu'une langue parlée, si leurs nourrices linguistiques sont locutrices de cette langue. Nous soutenons l'idée que la langue française parlée est également naturellement transmise aux enfants sourds par le canal visuel grâce à la LfPC. Comme cela est suggéré p.28 du rapport : « **Malgré un diagnostic néonatal, l'appareillage ne sera proposé que quelques mois plus tard. Le bébé sourd n'aura aucune exposition linguistique pendant ce temps, sauf si les parents optent pour la langue des signes et/ou la langue française accompagnée de LfPC** ». D'où l'approche bimodale préconisée ensuite dans le rapport.

Quelques questions

Concernant le bilinguisme précoce bimodal

Le choix et l'utilisation "experte" et précoce de la LSF ou de la LfPC est une recommandation que nous approuvons totalement. Cependant, le rapport va plus loin en orientant vers un idéal de bilinguisme précoce bimodal incluant LSF et LfPC.

Malgré notre approche plurilingue, nous n'avons pas d'expertise précise concernant le bilinguisme précoce bimodal incluant LSF et LfPC. Très souvent, les parents qui ont choisi la langue française avec LfPC en L1, ont introduit des signes de la LSF dans leur première communication avec leur enfant pour faciliter son expression avant qu'il n'accède à la parole (un peu comme ce qui est préconisé en ce moment où l'on encourage beaucoup les parents à pratiquer le baby signes avec leur enfant entendant, pour faciliter l'expression de l'enfant, lui donner confiance et assurance, lui permettre d'acquérir des concepts de base tout en apaisant ses frustrations). Les parents se sont focalisés ensuite sur l'utilisation de la langue française avec LfPC afin de pouvoir transmettre une langue complète qui ne soit ni limitée, ni simplifiée et pouvoir créer un véritable bain de langage dans les situations signifiantes de la vie familiale.

Nous n'avons pas d'objection formelle à cette orientation bilingue bimodale LSF /LfPC précoce dès lors qu'elle sera **librement choisie par les familles**. Si on considère les deux bilinguismes avec la LSF en L1 (LSF et langue française écrite, ou LSF et langue française dans toutes les activités langagières), il nous semble que la LfPC peut être une aide, y compris dans le premier bilinguisme où il ne s'agira pas de développer la parole mais d'accéder à la langue française parlée en réception pour favoriser l'acquisition d'une conscience phonologique et une meilleure maîtrise de l'écrit. Toutefois, nous pensons que ces préconisations doivent d'abord respecter le choix parental en tant que nourrices linguistiques premières de l'enfant. Elles ne vont pas nécessairement pouvoir être mises en œuvre par toutes les familles

Nous avons choisi de commenter plus précisément le passage suivant :

"Engagement nécessaire des parents entendants et des enfants sourds

Il est clair que le choix d'une éducation bilingue bimodale demande aux parents de porter la charge de l'effort linguistique sur leurs épaules. Les enfants sourds apprendront rapidement la langue des signes, tandis que les parents auront probablement du mal et s'inquiéteront peut-être du fait que leur langue des signes imparfaite puisse avoir des conséquences négatives sur le processus d'acquisition de leurs enfants. Comme indiqué plus haut, ceci n'est pas vrai puisqu'il existe des preuves cohérentes et convergentes que les enfants sourds deviennent des signeurs fluides même si leurs parents ne sont pas de bons signeurs. Cependant, le fait que les parents assument la majorité des responsabilités liées à la communication soulagera la pression sur l'enfant sourd qui apprendra sans effort une langue naturelle. De plus, la compétence en langue des signes renforcera la conscience linguistique et la compétence métalinguistique de l'enfant sourd, ce qui sera utile pour l'acquisition de la langue parlée".

- Attendre un bon apprentissage précoce de la LSF par les parents risque de demeurer un vœu pieux ; l'investissement doit être en effet très important.
- Proposer une première communication entre l'enfant et ses parents (entendants ou sourds oralistes) via la LSF - soit une langue non familiale ne garantit peut-être pas un accès naturel à une langue première.
- Cette orientation prioritaire vers une communication signée, conçue comme pouvant favoriser l'accès à la langue parlée relègue de fait la LfPC à un rôle second ; le code LPC devient un outil didactique souhaitable mais ne correspond plus à sa fonction première de réel moyen de communication.
- Si les parents n'utilisent pas la LfPC, le code LPC n'est donc conçu que comme une aide utilisable par les professionnels.
- La transmission naturelle de la langue parlée - lorsqu'elle est familiale - suppose que les parents s'approprient le code LPC, soient capables de l'utiliser avec aisance dans de réelles situations de communication (et non des situations d'enseignement de la langue) dès le plus jeune âge.
- Comment penser que la plupart des parents sera capable de signer et de coder en LfPC de façon naturelle et efficace quand on connaît le temps qu'il faut pour s'approprier l'un et l'autre de ces modes de communication ? Par ailleurs, qu'en est-il de la prise en charge financière des formations ?
- Sollicités parfois en ce sens par les professionnels, des parents s'essaient actuellement à une communication de ce type. On constate souvent leurs difficultés : manque de maîtrise de la LSF qui conduit souvent à l'utilisation de français signé - manque de maîtrise de la LfPC qui conduit souvent au seul codage de quelques mots. Conséquences : des enfants qui présentent des retards de langage, qui, paradoxalement, n'étaient pas obligatoirement constatés autrefois chez des enfants sourds élevés avec la seule LfPC et non implantés.

- Ne risque-t-on pas, en rendant les choses plus complexes encore pour les parents, de réduire les bénéfices possibles de la LfPC d'une part, et de la LSF d'autre part ?

Pourquoi ne pas envisager aussi un bilinguisme bimodal LfPC en langue première et LSF en langue seconde ? Orienter les parents vers une communication précoce en LfPC puis proposer un accès possible à la LSF comme langue seconde via la fréquentation de lieux de vie où une réelle LSF est utilisée ? Comme le rapport le signale, les enfants sourds, quel que soit leur âge, peuvent apprendre la LSF sans difficulté, à condition d'avoir un bain linguistique suffisant comme pour toute langue. C'est une orientation qui est expérimentée par un certain nombre d'adolescents et adultes sourds de notre association. Je citerai le témoignage d'une personne sourde locutrice de la LfPC en L1 et de la LSF en L2 : « Afin de permettre à la personne sourde son épanouissement, elle doit être à la fois bilingue et bi-culturelle. Cela lui permet de vivre dans les deux mondes (entendant et sourd). Elle peut apprendre la LSF par une communication régulière et intime avec ceux qui le pratiquent et cette culture ; c'est valable aussi pour la LfPC. »

Concernant les programmes d'accompagnement des parents

L'observation des parents permet de relever assez souvent un certain nombre de comportements communicationnels inappropriés :

- utilisation d'une langue appauvrie, répétitive, pouvant parfois être limitée aux échanges utilitaires ;
- excès de simplifications, d'explications (verbales, gestuelles, graphiques) de tout lexique inconnu, privant l'enfant d'une construction linguistique "naturelle" basée sur l'hypothèse et la déduction ;
- excès de directivité dans les échanges premiers limitant chez l'enfant la prise de parole et le rôle d'initiateur possible ;
- polarisation excessive sur la qualité de la parole (articulation, prosodie) au détriment de la qualité de la langue (lexique, syntaxe).

Envisager la formation des parents à un ou plusieurs modes de communication devrait s'accompagner de programmes leur permettant de comprendre comment un enfant accède naturellement à une bonne connaissance et utilisation d'une langue.

L'idée d'un livret d'information pour les familles, développée dans le rapport (p.29) nous semble essentielle : il est en effet illusoire de penser que toutes les structures d'accompagnement spécialisé (CAMSP par exemple) remplissent cette mission d'information avec efficacité (un certain nombre de professionnels orientant les parents vers des choix un peu imposés ou souvent vers des non-choix).

Le rapport indique également l'importance d'une solide **formation des professionnels** - en LfPC et en LSF. Malheureusement, tant que ce projet ne sera pas abouti, il subsistera un nombre important de situations de communication non linguistique. (Cf p. 29 remise en cause du Français signé utilisé en raison d'une formation insuffisante des enseignants spécialisés de l'éducation nationale)

Concernant les PEJS

- Si le développement des PEJS est nécessaire à la bonne prise en compte des besoins des élèves bilingues, il peut sembler moins pertinent pour les élèves ayant opté pour la seule LfPC. Lors de l'élaboration de la circulaire de 2017, nous avons fait remarquer qu'un des problèmes était le nécessaire déplacement des enfants sourds de leur lieu de résidence vers le PEJS (problème pour les plus jeunes notamment) ; en outre, la fréquentation d'un PEJS freine considérablement l'inclusion sociale dans la communauté de vie sur le lieu de résidence.

Ce déplacement ne pourrait donc se justifier que si les accompagnements proposés s'avéraient quantitativement et qualitativement plus importants qu'en classe ordinaire de secteur, ou lorsque les familles souhaitent que l'enfant entre en relation avec d'autres enfants sourds ou encore lorsque l'option bilingue LfPC en L1 et LSF en L2 est envisageable. Cela ne peut se faire que dans un PEJS ouvert et organisé dans le respect de tous les profils linguistiques, ce qui n'est pas toujours l'orientation mise en œuvre puisque l'on mentionne la notion de PEJS bilingues comme à Toulouse, Lyon et Poitiers. (Exclusivement orientés vers le bilinguisme LSF, langue française écrite).

En ce qui concerne la formation des enseignants « qui travaillent de façon permanente auprès des enfants sourds », il est préconisé une très bonne maîtrise de la LSF et de la LfPC. Quel enseignant peut, dans le cadre de la gestion d'un groupe classe de 25 à 35 élèves, **cumuler en plus des compétences disciplinaires et pédagogiques, un niveau C1 en LSF** (langue des signes française) **et une fluidité suffisante en LfPC** (langue française parlée complétée) pour passer, **sans surcharge cognitive**, d'un mode de communication à l'autre en fonction des différents profils linguistiques des élèves sourds ? Il risque d'y avoir une spécialisation dans une modalité de communication au détriment de l'autre, donc une absence d'équité dans l'accueil des élèves sourds de profils linguistiques différents au sein des PEJS.

En ce qui concerne les élèves scolarisés en PEJS, comment éviter le risque de spécialisation dans une seule modalité linguistique ? Le principe de base est que la langue d'enseignement est à la fois le vecteur et la cible des apprentissages.

- Envisager une répartition des compétences linguistiques (LSF, LfPC, Cued Speech, Palabra Complementada) en fonction des enseignants et de la discipline qu'ils enseignent en ayant soin d'avoir des personnes référentes, « selon le modèle une langue/une personne » dans chacune des langues d'enseignement au sein de chaque établissement.
- Mais ne pas limiter l'utilisation de la LfPC en classe au codage par le professeur. En effet, celui-ci devra faire face à des situations répétées de tâches multiples simultanées et ne parviendra pas à transmettre tous les messages et discours, en particulier dans le cadre d'une pédagogie interactive faisant intervenir plusieurs locuteurs. Nécessité de rendre le contenu des cours accessible par la présence de codeurs en LfPC.

Conclusion

Comme nous l'avons développé dans ces pistes de réflexion, nous adhérons donc à un bon nombre d'orientations et de préconisations développées dans le rapport.

Nous nous interrogeons cependant sur les conditions de réalisation de la nouvelle orientation bilingue bimodale incluant LSF et LfPC de façon précoce et simultanée.

Si la proposer comme option possible est acceptable, sa présentation comme projet idéal nous semble difficile à mettre en œuvre. Il faut absolument tenir compte de la situation des nourrices linguistiques que constituent les parents d'enfants sourds constitués à 90% de personnes entendant n'ayant aucune connaissance de la surdité. Certaines familles pourront certainement adhérer à cette orientation bilingue bimodale, mais pas toutes. Certaines familles auront une approche culturelle divergente par rapport à cette orientation.

Le respect des choix linguistiques parentaux, qui sont de droit, nous paraît fondamental et toutes les associations représentant les élèves sourds attendent tout simplement que le MEN développe les

moyens nécessaires pour la mise en œuvre des choix linguistiques sur tout le territoire, conformément à la loi. Soit la possibilité d'une scolarisation avec :

- La Langue française Parlée Complétée en L1, accompagnée des moyens humains nécessaires pour assurer l'accessibilité au fur et à mesure du parcours de formation
- La Langue des Signes Française en L1, accompagnée des moyens humains nécessaires pour assurer l'accessibilité au fur et à mesure du parcours de formation.

En d'autres termes, créer un environnement capacitant pour les élèves sourds quelle que soit leur langue première.

Enfin, quelle que soit l'orientation retenue par les parents, et au-delà de la nécessaire information précoce concernant les modes de communication, il conviendrait sans doute de développer des programmes d'accompagnement pour :

- Prévenir le risque de bouleversement de la communication naturelle spontanée entre les parents et leur nouveau-né en transmettant une vision positive du futur de leur enfant sourd et de ses capacités.
- Permettre aux parents de s'approprier les compétences nécessaires dans le domaine de la communication linguistique avec un jeune enfant.
- Inclure bien sûr les formations LfPC et/ou LSF

Document rédigé par un groupe d'adhérents de l'ALPC, groupe constitué de parents (sourds ou entendants) d'enfants sourds, d'adultes sourds et de professionnels.

Ce document fait partie d'une série dont l'objectif est de développer des analyses et des réflexions sur les documents officiels en rapport avec la surdité.

Pour toute demande ou partage d'information :
contact@alpc.asso.fr

Rédigé dans le cadre de la représentation de l'ALPC auprès du CNCPH, document susceptible d'évoluer, consulter le site Internet de l'ALPC : <https://alpc.asso.fr>



Annexes

Annexe 1 : notion de Surditude

Notes prises lors d'une conférence présentée par trois adultes sourds au stage LPC de 2019

La Surditude s'inspire du concept de Négritude fondé par Léopold Senghor et Aimé Césaire dans les années trente du siècle dernier. C'était la reconnaissance du fait d'être noir et de l'accepter pour vivre cette différence sans contradiction avec l'appartenance à une plus grande communauté : « Il n'y a pas de contradiction entre la négritude et la francité » - Senghor.

De même que la Négritude est une expression de la diversité noire, la Surditude est une expression de la diversité sourde: profils linguistiques différents des personnes sourdes, savoir trouver l'attitude et les modes de communication qui correspondent à chaque personne sourde

« La surditude, s'intéresse, aux conséquences provoquées par la surdité, qu'elles soient environnementales, interactionnelles et sociétales, afin de permettre d'apporter des solutions concrètes aux besoins particuliers qu'ont les personnes sourdes. Ainsi, elle est le versant humaniste et positif de la surdité. Elle va de pair avec l'entenditude. La surditude propose une approche holistique de la personne sourde dans la société. Elle a pour but de favoriser la rencontre, de la rendre effective. »

"La surditude finalement c'est être bienveillant pour être dans l'exigence. Et non être exigeant pour avoir de la bienveillance."

Entenditude: "C'est un ensemble d'habitudes, d'attitudes de communication qui est profondément incarné chez les personnes entendantes. »

Annexe 2 : notion de Plurilinguisme

<https://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article40>

Par « plurilinguisme », le Conseil de l'Europe entend l'aptitude de l'individu à puiser dans un répertoire de savoir-faire et de connaissances dans plusieurs langues pour faire face aux situations de communication les plus variées. Cette définition s'oppose à la conception encore très ancrée d'un apprentissage et d'un enseignement des langues juxtaposés, comme autant de « tuyaux d'orgue » dont la seule finalité consisterait à atteindre le plus haut niveau de maîtrise dans chacune des langues concernées. Le Cadre définit clairement le plurilinguisme comme une compétence unique, naturellement déséquilibrée et évolutive, c'est à dire dans laquelle les niveaux de maîtrise dans les diverses langues et dans les différentes activités langagières de compréhension et d'expression ne peuvent être que très rarement identiques et sont nécessairement appelés à évoluer pendant le parcours individuel.